RÉSEAU FRIBOURGEOIS
DE SANTÉ MENTALE

FREIBURGER NETZWERK
FÜR PSYCHISCHE GESUNDHEIT

Hôpital de formation universitaire
Universitäres Ausbildungsspital

SIWF ISFM
établissement de formation postgraduée certifié
2026

SESPP
29 OCT. 2026

P.P. CH-1700 Fribourg
A-PRIORITY
POSTE CH SA

SESPP
Route d'Englisberg 3
1763 Granges-Paccot

RFSM FRIBOURG
Centre de psychiatrie forensique
Unité de thérapies
–
Dre Corinne Devaud Cornaz
Médecin adjointe
–
Ch. du Cardinal-Journet 3
1752 Villars-sur-Glâne
Tél. +41 (0)26 308 10 00
–
N/réf : baas
V/réf : XO / EJ / CPstag
20 octobre 2026

DEVAUD Cornel, né le 09.07.1988
Rapport médical

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier, daté du 30.09.2026, par lequel vous demandez un rapport sur le suivi thérapeutique dont bénéficie M. DEVAUD, dispensé par l'Unité de thérapies du Centre de psychiatrie forensique du RFSM Fribourg.

Ayant été déliés du secret médical, nous sommes en mesure de vous faire part des éléments suivants et vous répondre comme suit :

1. **Quelles sont les modalités du traitement appliquées à Cornel DEVAUD sur le plan médical et psychothérapeutique (espaces thérapeutiques, fréquence des rencontres, dispositif de soin, intervenants) ?**

   M. Devaud est suivi en binôme médico-infirmier par le Dr Peverelli et Mme Clément (infirmière en Psychiatrie) ; le premier entretien a eu lieu le 01.07.2026. Il s'agit d'une reprise du suivi déjà mis en place par le CPF avant le transfert du patient à l'Établissement fermé Curabilis, d'où il est revenu fin mai 2026. M. Devaud a été vu à une fréquence d'une séance toutes les deux semaines environ, avec une suspension des entretiens provoquée par des sanctions disciplinaires. Lors du dernier entretien, le 02.10.2026, le patient nous a communiqué vouloir arrêter tout suivi, nous lui avons proposé de prévoir une pause avec réévaluation courant du mois de novembre pour rediscuter de la suite.

2. Comment Cornel DEVAUD investit-il le traitement ordonné (assiduité, compliance, compréhension du processus thérapeutique, compréhension de la nécessité du traitement, compréhension de ses difficultés psychiques) ?

M. Devaud s'est toujours présenté aux rendez-vous prévus. Il déclare ne voir aucune utilité dans le suivi, auquel il souhaite mettre fin (voir point précédent) déclarant ne souffrir d'aucune pathologie psychiatrique ni présenter des soucis psychiques même au sens large. Nous notons un positionnement en victime, que ce soit de ses codétenus, de la société, de la Psychiatrie, du personnel pénitentiaire, du Service médical de Bellechasse ou du « système » au sens large : M. Devaud déclarait, lors du dernier entretien, se rendre compte qu'il fonctionne différemment que « les autres », en précisant que « c'est aux personnes qui interagissent avec lui d'accepter son fonctionnement et s'adapter » afin d'éviter des problèmes. Il nous a fait part de son positionnement par rapport à la mesure thérapeutique dont il bénéficie, expliquant que l'article 59 CPS est « illégal » ce dont il compte convaincre les Autorités.

En somme, M. Devaud se positionne sur un refus catégorique de tout dispositif thérapeutique, qu'il s'agisse d'une psychothérapie, d'un traitement psychopharmacologique ou d'une prise en charge éducative, en nous demandant de valider sa requête que « les autres » se plient à ses exigences et demandes.

3. Comment qualifiez-vous l'alliance thérapeutique établie avec Cornel DEVAUD ?

Nous qualifions l'alliance thérapeutique de très précaire, voire inexistante.

4. Quels sont, à ce stade du suivi, les axes de travail, ainsi que les objectifs du traitement et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre ?

Nous avons focalisé la prise en charge sur l'identification d'objectifs pour ce suivi sans pouvoir en identifier avec M. Devaud. À ce stade, nous ne pouvons pas nommer des axes de travail ou objectifs dans ce suivi hormis une psychothérapie de soutien que toutefois, le patient refuse.

5. **Quelles sont les perspectives sur le plan du traitement (dispositif de soin, pharmacologique et psychothérapeutique notamment) ?**

   Voir point précédent.

6. **Dans quelle mesure le travail thérapeutique est-il la source d'une remise en question de Cornel DEVAUD quant aux éléments retenus par l'autorité judiciaire ? Quelle est l'attitude du patient face aux infractions commises ?**

   Nous avons partiellement répondu à cette question aux points précédents.

7. **Comment évaluez-vous l'identification par Cornel DEVAUD des facteurs de risque et facteurs de protection et les stratégies mises en place afin de réduire le risque de commission de nouvelles infractions et afin de stabiliser sa situation psychique ?**

   Nous avons répondu à cette question aux points précédents.

8. **D'un point de vue clinique ou médical, pensez-vous que la poursuite du traitement est nécessaire ? Le cas échéant, Cornel DEVAUD est-il selon vous à même de poursuivre le traitement de manière volontaire ?**

   M. Devaud présente un dysfonctionnement dans les relations sociales, la gestion des émotions et le respect des normes sociétales, ce qui rend indispensable la poursuite d'un traitement ; toutefois, nous sommes confrontés au refus catégorique du patient. Une poursuite du traitement sur base volontaire est purement utopique.

9. **Cas échéant, quel est votre préavis sur l'élargissement examiné ?**

   Nous ne sommes pas à connaissance d'élargissements du cadre proposés.

10. Avez-vous d'autres remarques ou propositions à formuler concernant la suite de l'exécution de la mesure thérapeutique institutionnelle ?

Nous nous retrouvons dans une impasse thérapeutique, de ce fait il nous semble opportun que la situation et notamment les possibilités de traitement soient réévaluées, par exemple dans le cadre d'une nouvelle expertise psychiatrique.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, à l'expression de nos salutations les meilleures.

Dre Corinne Devaud Cornaz
Médecin adjointe CPF
Psychiatre Psychothérapeute FMH
Schwerpunkt en forensique
Membre ordinaire de la SSPF

Dr Lucio Peverelli
Médecin chef de clinique adjoint

Mélanie Clément
Infirmière